

Fougères Agglomération, en partenariat avec l'organisme de formation Les Francas, lance une action de BAFA Territorialisé.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet à toute personne âgée d'au moins 17 ans, motivée par l'animation, d'encadrer à titre non professionnel des enfants et des adolescents accueillis dans un accueil collectif de mineurs (un accueil de loisirs ou une colonie de vacances par exemple).

Le BAFA se déroule en 3 étapes qui sont à effectuer dans un délai de 30 mois maximum : un stage de formation générale (théorique), un stage pratique et un stage d'approfondissement.

Une *session de formation générale se déroulera pendant les vacances d'hiver, du samedi 15 au samedi 22 février 2020 inclus (8 jours consécutifs), à Saint-Jean-sur-Couesnon. La formation, en externat, sera ouverte à 20 personnes.*

Une partie du coût sera prise en charge par Fougères Agglomération. La participation demandée aux stagiaires sera de 100€.

Les candidats doivent :

- être âgés au minimum de 17 ans au 1^{er} jour de l'entrée en formation ;
- avoir le profil étudiant/scolaire ou demandeur d'emploi ou agents de collectivités en poste ;
- avoir leur résidence principale sur le territoire de Fougères Agglomération.

Les candidats peuvent retirer un dossier d'inscription à l'adresse suivante : arocaboy@fougeres-agglo.bzh

Les dossiers d'inscription devront être adressés avant le 15 janvier 2020 à Fougères Agglomération – Parc d'activité de l'Aumallerie – 1, rue Louis Lumière – CS 70665 LA-SELLE-EN-LUITRE – 35306 FOUGERES CEDEX. Ils peuvent également être envoyés à l'adresse arocaboy@fougeres-agglo.bzh

Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.